

SERRAVAL INFO n°4 - Juin 2002

Edité par la Mairie de SERRAVAL 74230 SERRAVAL ☎ 04.50.27.50.09 📠 04.50.27.54.21
E-mail : dparent@serraval.mairies74.org

SCOT Fier et Aravis

La nouvelle loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) oblige les collectivités à se regrouper pour établir un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.).

Serraval s'est associé avec les communes de la communauté de communes des vallées de Thônes + Dingy Saint-Clair, la Balme de Thuy, Alex et Entremont sous l'appellation S.C.O.T. Fier et Aravis. Monsieur le préfet a approuvé le périmètre ainsi présenté du S.C.O.T.

FAUCHAGE

Cette année, le fauchage et débroussaillage des voies communales seront effectués au début de l'été par monsieur GAY-PERRET Roland pour un montant de **2.000 €**.

IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal a voté une augmentation de 1 % des taux pour l'année 2002.

	2001	2002
Taxe d'habitation	11,90 %	12,02 %
Taxe foncière non bâtie	68,28 %	68,96 %
Taxe foncière bâtie	12,30 %	12,42 %
Taxe professionnelle	14,11 %	14,25 %

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Voici quelques informations sur les documents d'urbanisme :

Certificat d'urbanisme

Deux mois de délai de réponse

Valable un an (peut être renouvelé)



Délai de réponse de 2 mois (voir plus si consultation extérieure)

Permis de construire

Début des travaux dans les deux ans. Pas d'interruption de plus d'un an.

Déclaration de travaux

Délai de réponse d'un mois.

MOISSON DU CŒUR

Merci d'avoir répondu si nombreux à la collecte !!

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Le dossier des périmètres de captage avait été ouvert par l'ancien Conseil Municipal. Pour être conforme à la Loi sur l'eau et pour améliorer sa qualité, la Commune va réaliser prochainement les protections des captages de la Sauffaz, du Montobert, de la Brettaz et du Sappey par l'entreprise Guy METRAL de Villaz en association avec monsieur Yan BERTHOLON de Serraval. L'enquête publique a été réalisée du 20 mai au 7 juin 2002.

Rappel : la protection du captage de la source intercommunale des Fontanys a été réalisée par la Communauté de Communes.



Certains petits hameaux encore non signalés ont été pourvus de panneaux indicateurs mis en place par l'employé municipal.

SUBVENTIONS 2002

Le Conseil Municipal a accordé les subventions suivantes :


Association	Montant
Amicale du personnel Val Sulens	361,23 €
Coopérative scolaire	305,00 €
Cantine scolaire	140,00 €
Société d'Economie Alpestre	128,00 €
Mutuelle du personnel communal	55,00 €
Sou des Ecoles	183,00 €
Lou Z'Amojeux	183,00 €
Les Amis du Suli	150,00 €
Association Sportive de Serraval	100,00 €
Anciens d'A.F.N. (participation achat drapeau)	246,00 €
Centre loisirs Manigod (La Farandole)	1829,39 €

Cette dernière subvention est justifiée par les 300 journées dont ont bénéficié les enfants de Serraval au cours de l'année 2001.

UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

Un nouveau photocopieur de marque Ricoh a été acheté pour l'école d'un montant de **1435,20 €**. Chaque année, pour 200 jours de classe, 40000 photocopies sont réalisées.

14 JUILLET : FETE AU VILLAGE

Cette année, la fête au village aura lieu le 14 juillet et débutera avec une messe animée par l'orgue cantonal. 
Repas midi et soir. Feu d'artifice.
Venez nombreux !

MERCI

Merci à toutes les bénévoles qui ont participé au fleurissement de notre commune !



BRAVO EMILIE !

Les fiers et
DéPOMMIER
résultats en



Serravatins sont félicitent Emilie pour ses compétition de ski et lui souhaitent longue et bonne glisse.

POUR LES JEUNES

L'aire de jeux Pont du Var

La commission jeunesse, en concertation avec les enfants de la Commune, a proposé d'équiper la place du Pont du Var d'un ensemble de jeux pour la pratique du skate. Le Conseil Municipal a investi **11 692,07 € T.T.C** et a bénéficié d'une subvention à hauteur de 55 % des dépenses hors taxes. Nous espérons que les jeunes se retrouvent autour de cet équipement en toute convivialité.

Initiation Internet

Il avait été envisagé de mettre à disposition le matériel scolaire pour de l'initiation à Internet. Cette proposition a été provisoirement suspendue par manque de jeunes intéressés.

DIOXINE

Notre Commune étant située à moins de 20 Km de l'usine de Gilly-sur-Isère, elle faisait partie du périmètre de surveillance mis en place par l'Etat. Rappel : l'usine de traitement des ordures ménagères, aujourd'hui abandonnée, rejetait un taux de dioxine supérieur à la norme.

Après de nombreux contrôles sur les produits laitiers des fermes de Serraval, il s'avère que toutes les analyses sont au-dessous des normes européennes.

CAVEAU COMMUNAL

Comme dans de nombreuses communes, un caveau a été édifié dans notre cimetière par l'entreprise NEVEU des Villards-sur-Thônes, pour un coût de **1137,73 €**.

DECHARGE COMMUNALE

Rappel : toutes les personnes qui souhaitent déposer des déchets à la décharge de la commune sont priées d'en faire la demande auprès de la mairie. En effet, des déchets de toutes sortes sont aujourd'hui déposés de manière « sauvage » et sans autorisation.